

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette

MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mme SIMLER Agnès

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables)
5. Modification simplifiée du P.L.U.
6. Travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école (appel de candidature - fonds concours de la CCRM)
7. Foyer : étude acoustique
8. Divers

Mr le Maire remercie les personnes qui se sont investies lors de la période estivale durant les congés de Mr Dietsch principalement les adjoints et Mme Deck Nathalie pour encadrer les stagiaires.

Il remercie également les personnes qui ont pu participer à la soirée conviviale du 9 septembre 2017 et Mme Colette Weixler pour l'organisation de la soirée.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SIMLER Agnès est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mr Haberkorn Christophe demande si le prix de l'abonnement annuel de la saison culturelle est impacté par la décision du conseil municipal de ne plus opter pour le compétence Espace Ried Brun à compter du 1^{er} janvier 2018. Mr le Maire indique que le tarif restera identique étant donné que l'abonnement annuel peut être souscrit par tout habitant même domicilié hors de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 25 juillet : rendez-vous avec un représentant de la société France Plan
- début août : travaux de gravillonnage dans certaines rues du village
- 3 août : visite par le conseil municipal de l'école et de la mairie d'Artolsheim
- 11 août : rencontre avec Mme Galiay, commissaire enquêteur, pour la remise des conclusions de l'enquête publique relative à la procédure d'expropriation. Le dossier est consultable en mairie
- 23 août : visite à la doyenne du village, Mme Kozlow Marie-Louise, à l'occasion de son 95^{ème} anniversaire
- 24 août : rendez-vous avec Mr Scherrer et Mme Higelin de la Poste par rapport aux nouveaux services de proximité et notamment l'offre de tablettes Sqool
- 26 août : cérémonie au jardin du presbytère dans le cadre de la construction du micro-musée par l'association "Les Amis d'Annette..."
- 30 août : rendez-vous avec Mr Jean-Marie Baumann
- 31 août : rencontre avec Mme Guth Mireille concernant la construction des vestiaires du F.C.G.
- 4 septembre : réunion du comité de pilotage du Marché de Noël
- 5 septembre : réunion du comité de gestion
- 7 septembre : réunion de chantier relative au démarrage des travaux de construction des vestiaires du Football Club de Grussenheim (F.C.G.)
- 8 septembre : rencontre avec les membres de l'association Obsgarde dans le cadre de leur exposition annuelle qui se déroulera au Foyer les 7 et 8 octobre 2017
- 9 septembre : Mr Grollemund a représenté la commune à Fortschwihr dans le cadre du 170^{ème} anniversaire du Centre de Première Intervention
- 10 septembre : cérémonie au cimetière israélite de Grussenheim
- 10 septembre : repas paroissial
- 11 septembre : ouverture des plis des candidatures pour les travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école
- 12 septembre : rendez-vous avec un responsable de la poste pour la présentation du service "Veiller sur mes parents"

4. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucune observation n'est émise au permis de construire déposé par Mr Oechsel Arnaud pour la construction d'un abri pour stockage (bois et jardin).

DECLARATIONS PREALABLES

Une suite favorable est formulée aux déclarations préalables déposées par :

- la commune de Grussenheim pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter un micro-musée
- Mr Huber Léonard pour la fermeture de la pergola en véranda
- Mr Dominique Bosshard pour la construction d'un muret et la mise en place d'un portail

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune remarque n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par la SCP TRESCH-THUET-TRESCH pour la parcelle sise section 1 n° 208/79 d'une surface de 6 ares 27.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la propriété sise section 1 n° 208/79 d'une surface de 6 ares 27.

5. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 18 janvier 2008.

Monsieur le Maire explique que des corrections mineures doivent être apportées au plan de zonage.

Monsieur le Maire présente les dispositions qui définissent à travers l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, la procédure de modification simplifiée des PLU.

Monsieur le Maire expose qu'il convient dès lors de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour faire évoluer le PLU dans les conditions définies à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme. Ce changement peut être effectué par délibération du Conseil Municipal après notification aux personnes publiques associées et un « porter à la connaissance du public », pendant une durée d'au moins un mois, dans le cadre de la procédure de modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - d'engager une procédure de modification simplifiée du POS/PLU, conformément aux dispositions de l'article L 153-45 du Code de l'Urbanisme afin de :
 - Modifier, au titre d'une erreur matérielle, le tracé du secteur U.
- 2 - que le dossier de modification simplifiée fera l'objet d'une concertation avec la population sous forme d'une mise à disposition du public pour un délai minimum d'un mois en mairie.
- 3 - de préciser les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

- Les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public par publication d'un avis au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera affiché en mairie 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la procédure.
- Le projet de modification sera mis à disposition en mairie ainsi que sur le site internet de la commune
- A l'issue de cette mise à disposition, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal pour en délibérer.

4 - de donner autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;

Conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié, avant mise à disposition du publique, aux personnes publiques associées mentionnées au L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

6. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE (APPEL DE CANDIDATURE - FONDS DE CONCOURS DE LA CCRM)

APPEL DE CANDIDATURE

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école, un appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été lancée. La procédure se déroule en deux phases :

- phase candidature : sélection de trois candidats ou groupement après examen des candidatures
- phase offre : choix du titulaire après analyse des prestations remises avec audition des trois candidats.

La date limite de dépôt pour la première phase avait été fixée au 8 septembre 2017. Mr le Maire informe que trois candidats ont été retenus pour la deuxième phase.

Une visite des lieux est programmée le 20 septembre 2017 à 14 heures avec les candidats.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM (CCRM)

Le conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux communes réalisant des projets d'investissement sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000 €.

La commune de Grussenheim souhaite en bénéficier dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école.

Après délibération, le conseil municipal :

- charge Mr le Maire de solliciter le fonds de concours de la CCRM dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école
- autorise Mr le Maire à l'effet de signer tous les documents s'y rapportant.

7. FOYER : ETUDE ACOUSTIQUE

Mme Simler Agnès présente les devis réceptionnés dans le cadre d'une étude acoustique au niveau du Foyer de l'Unité.

Elle propose de retenir l'offre la moins disante présentée par la société Scène Acoustique d'un montant de 1800 € H.T. Cette étude sera réalisée à partir de deux points (rue des houblons et rue de la paix).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à passer commande de cette prestation auprès de la société Scène Acoustique pour un montant H.T. de 1 800 €uros.
- décide la prise en charge de ce montant par le budget communal.

8. DIVERS

- **Club "Les Fleurs d'Automne"** : Les "Fleurs d'Automne" fêteront leur 30^{ème} anniversaire le 15 octobre 2017 au Foyer. Le Président a sollicité la commune pour la prise en charge du vin d'honneur. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 400 € au Fleurs d'Automne dans le cadre de leur 30^{ème} anniversaire (subvention identique à celle attribuée au Groupes des Jeunes et au Football Club de Grussenheim dans le cadre de leur anniversaire respectif).
- **Séchoir à tabacs** : Mr Baumann Jean-Marie souhaite céder à la commune le séchoir à tabacs qui se trouve sur sa propriété. Compte-tenu de la taille et du choix du futur emplacement, le conseil municipal décide de réfléchir à cette proposition et de la soumettre pour avis au comité de pilotage du marché de Noël.
- **Voirie** : Mr Baumann Jean-Marie propose également la cession gratuite de terrain pour la création d'une voie qui permettrait éventuellement de combler les dents creuses à l'arrière de certaines propriétés de la grand'rue (financement des travaux par la commune). Le conseil municipal, considérant que ces éventuels aménagements sont privés et devraient faire l'objet d'un permis d'aménager, décide ne pas réserver une suite favorable à cette proposition.
- **Lotissement "Les Noyers"** : Une réunion aura lieu le 14 septembre 2017 avec Mme Walter du Conseil Départemental, le Président de l'association foncière et le porteur du projet pour discuter des accès sur la route départementale.
- **Parc éolien** : Mr Sutter Thomas sollicite des informations quant au projet du parc éolien. A ce jour, pas de nouveauté.
- **Ecole** : Mr Sutter Thomas s'interroge sur le passage ou non à la semaine à 4 jours. Mr le Maire rappelle qu'il a été convenu de ne pas l'instaurer à la rentrée 2017/2018. Pour la rentrée 2018/2019, un sondage sera réalisé par les écoles auprès des parents.
- **Marquage routier** : Mr Sutter Thomas demande des précisions quant aux travaux de marquage routier. Ces derniers sont réalisés au fur et à mesure dans toutes les communes de la CCRM et en fonction de la météo.
- **Pistes cyclables** : Mr Schönstein Laurent indique qu'il y a lieu de tailler certains arbustes qui empiètent sur la piste cyclable.

- **Divagations de chiens** : Mr Schönstein Laurent signale qu'un chien divague régulièrement sur la voie publique. Mr le Maire prendra contact avec le propriétaire.
- **Panneaux de signalisation** : Mr Schönstein Laurent demande le délai de mise en place des panneaux de signalisation. Mr Grollemund René est chargé de contacter le fournisseur.
- **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions du conseil municipal se dérouleront le mardi 10 octobre à 20 heures et le lundi 13 ou 20 novembre 2017.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Juillet